

19 déc 2025 -18:32

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2025](#)

## Modifications dans le cadre de la réforme de la pension de maladie des fonctionnaires

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à stimuler la réintégration des agents du secteur public en incapacité de travail par l'employeur.

L'avant-projet s'inscrit dans une réforme plus large de la pension de maladie des fonctionnaires, dont le régime de pension pour inaptitude physique est supprimé à partir du 1er avril 2026. L'avant-projet vise à anticiper les conséquences de cette suppression, notamment le transfert massif des fonctionnaires inaptes vers le régime des indemnités de l'assurance soins de santé et indemnités.

Pour cette raison, il est proposé de modifier la loi du 20 juillet 1991 en adaptant le mode de calcul des cotisations dues par les employeurs publics en cas de fin de travail anticipé pour raisons médicales.

Le nouveau mécanisme de calcul permet une cotisation significativement plus élevée, en tenant compte de la période restante jusqu'à l'âge légal de la pension, majorée d'un coefficient de responsabilisation. Il introduit ainsi une augmentation, certes plafonnée, visant à responsabiliser les employeurs et à les inciter à renforcer leurs efforts en matière de réintégration des fonctionnaires déclarés inaptes.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 20 juillet 1991 portant des dispositions sociales et diverses*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)